

http://www.province.namur.be/enseignement_formation

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – Site EPEEG

ASSISTANT AU PERSONNEL AUXILIAIRE D'ÉDUCATION SOUS CONTRAT PTP

APPEL À CANDIDATURES

Pour les besoins de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire, la Province de Namur procède à un appel aux candidats afin de pourvoir au poste d'**Assistant au personnel auxiliaire d'éducation sous contrat PTP à 4/5^{ème} temps**, à pourvoir dès à présent jusqu'au 28/06/2019, à :

École Provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves (**EPEEG**)

Rue du Haras, 16 – 5340 GESVES

Engagement : sous contrat PTP (Programme de Transition Professionnelle)

Nature et importance de la charge à conférer : 4/5^{èmes} (4 jours/semaine)

Titre demandé : **CESS agent d'éducation**.

Conditions d'accès : Cet emploi ne peut être occupé que par un demandeur d'emploi qui n'a pas obtenu de diplôme de l'enseignement supérieur et qui, par ailleurs, est :

- soit, chômeur complet indemnisé bénéficiant sans interruption d'allocations d'insertion depuis au moins 12 mois ;
- soit, chômeur complet indemnisé bénéficiant sans interruption d'allocations de chômage depuis au moins 24 mois ;
- soit encore, bénéficiaire depuis au moins 12 mois sans interruption du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière.

Renseignements complémentaires : Madame Patricia MATHIEU, Directrice ff de l'IPES, au 081/776806, ou Monsieur Jean-Louis PINCHART, Adjoint à la Direction, au 083/677411.

Candidatures (cv + lettre de motivation) :

à adresser, par pli recommandé déposé à la poste **au plus tard le 10/12/2018**, à
Madame **Marie-France MARLIERE**, Inspecteur Général,
Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation
Campus provincial
Rue Henri Blès, 188/190
5000 NAMUR

Elles peuvent également être adressées par courriel à l'adresse

candidature-enseignement@province.namur.be

Objet du courriel : « Candidature PTP IPES-EPEEG ».

Audition des candidats : dans le cadre de la comparaison des titres et mérites des candidats, il sera procédé à leur audition préalable.

Il s'agira d'entretiens individuels d'une durée approximative de 15 minutes, portant sur les points suivants :

- Présentation ;
- Motivation personnelle à être candidat ;
- Relevé de l'expérience professionnelle en lien avec cette candidature ;
- Perception qu'a le candidat de la fonction mise en compétition ;
- Projet que le candidat compte développer dans le cadre de l'exercice de la fonction dans l'hypothèse de sa désignation.

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Campus provincial
Rue Henri Blès, 188-190
B – 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 775.138
Fax : +32(0)81 776.942